Mis en ligne le 25/08/2026 à 17h39
REÇU EN PREFECTURE
le 25/08/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-091-219104619-20260825-ARRAG492026

OLLAINVILLE LA ROCHE

OllainVille

ARR-AG 49/2026

ARRETE
portant délégation de fonction à Monsieur Thierry FAVOCCIA, 8ème Adjoint au Maire

Le Maire de la commune d'Ollainville (Essonne),

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ARR-AG 21/2026 du 24 mars 2026 donnant délégation partielle de fonction à Monsieur Thierry FAVOCCIA, 8ème Adjoint au Maire,

Considérant l'absence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire de la Commune, du vendredi 4 septembre au dimanche 6 septembre 2026 inclus.

ARRÊTE

Article 1er :
Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, délègue sous sa surveillance et sa responsabilité ses fonctions Monsieur Thierry FAVOCCIA, 8ème Adjoint au Maire, durant son absence du vendredi 4 septembre au dimanche 6 septembre 2026 inclus.

Article 2 :
Monsieur Thierry FAVOCCIA assurera la conduite des affaires municipales et signera toutes pièces administratives et comptables nécessaires au fonctionnement de la Commune.

Article 3 :
Le présent arrêté sera transmis au Représentant de l'État
- Notifié à l'intéressé
- Ampliation adressée à Monsieur le Trésorier Principal

Fait à Ollainville, le 25 août 2026

Le Maire,
Jean-Michel GIRAUDEAU

MAIRIE d'OLLAINVILLE (ESSONNE)

Mis en ligne le 25/08/2026 Ã 17h39
REÇU EN PREFECTURE
le 25/08/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-091-219104619-20260825-ARRAG492026